

Partenariat étendu Masen – CORFO (Corporacion de fomento de la produccion - Chili) pour les énergies renouvelables

M. Mustapha Bakkoury, président de Masen et M. Eduardo Bitran, Vice-Président de CORFO, l'Agence de Développement Economique chilienne, ont signé le 16 novembre 2016 un partenariat étendu entre les deux entités. Par ce partenariat, le Maroc et le Chili renforcent leurs liens pour remplir leurs objectifs ambitieux d'atteindre 52% du mix énergétique, d'origine renouvelable d'ici 2030 pour le Maroc et de 60% d'ici 2035 pour le Chili.

Cet accord offrira aux deux institutions l'opportunité d'échanger leurs expertises et leurs savoir-faire tant sur des actions de recherche et développement, que sur des activités industrielles liées aux EnR ou encore sur le développement de projets EnR.

Signature d'un partenariat pour le développement des énergies renouvelables entre Masen et le MERN (Ministère de l'Energie chargé des Ressources Naturelles du Djibouti)

Le 15 novembre 2016, dans le cadre de la COP22, M. Mustapha Bakkoury, Président de Masen, et Dr Yassin Houssein Bouh, Ministre de l'Energie chargé des Ressources du Djibouti, ont signé un accord de partenariat pour le développement des énergies renouvelables au Djibouti.

Dans le cadre de ce partenariat, il est prévu de mettre en place un programme EnR global en s'appuyant sur les échanges d'expérience des parties.

Les deux partenaires examineront particulièrement l'opportunité de développer un projet pilote de solaire thermique de 10 à 30 MW.

Signature d'une convention de partenariat pour le développement des énergies renouvelables entre Masen et l'ANER (l'Agence Nationale pour les Energies Renouvelables du Sénégal)

Le 16 novembre 2016, dans le cadre de la COP22, M. Mustapha Bakkoury, Président de Masen, et M. Djiby Ndiaye, Directeur Général de l'ANER ont signé, en présence de M. Thierno Alassane Sall, Ministre de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables du Sénégal, une convention de partenariat entre leurs deux institutions.

Cette convention prévoit un échange d'expérience notamment pour le renforcement des capacités et la création d'un cluster des énergies renouvelables au Sénégal. Le partenariat permettra par ailleurs d'évaluer le potentiel EnR du Sénégal en vue de qualifier et développer un projet CSP d'une capacité minimale de 50MW.